



SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION
GROUPEMENT GESTION RESSOURCES HUMAINES
SECTION PERSONNELS PERMANENTS

ARRETE SDRHF/PERS/SPP/N° 2023-2696

Portant composition des commissions administratives paritaires de
de la filière administrative, technique, médico-sociale et de la filière
sapeurs-pompiers.

La Présidente du Conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération du Conseil départemental de Seine-et-Marne N° CD-2021/07/01-0/10 de la séance du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;

VU la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne du 16 juillet 2021 – PV 117-1 relative à l'élection des membres du Bureau du Conseil d'administration du SDIS77 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne du 16 juillet 2021 - PV 117-10 relative à la désignation des membres du Conseil d'administration au sein des diverses commissions du SDIS77 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne du 12 septembre 2022 – PV 124-08 relative à l'élection du troisième vice-président du Conseil d'administration et à sa désignation en tant que titulaire au sein des diverses commissions du SDIS77 ;

VU l'arrêté GRH/PERS/SPP/N° 2020-1637 en date du 10 novembre 2020 portant composition des représentants de l'établissement public aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté GAAF/FIN N° 2021-14 portant composition du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;

VU les procès-verbaux des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des agents administratifs, techniques et médico-sociaux des catégories A-B et C en date du 8 décembre 2022 ;

VU les procès-verbaux des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels des catégories A-B et C en date du 8 décembre 2022 ;

Arrête,

Article 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté GRH/PERS/SPP/N° 2020-1637 en date du 10 novembre 2020.

Article 2 : La composition des commissions administratives paritaires est fixée comme suit :

.../...

Article 3 : Sont désignés membres représentants l'établissement public et représentants du personnel à la Commission administrative paritaire des personnels des filières administrative, technique, médico-sociale – Catégorie A :

- **CAP de catégorie A : 3 titulaires et 3 suppléants**

Représentants de l'établissement public	Représentants du personnel	
Titulaires Mme Isoline GARREAU M. Pascal GOUHOURY M. Alain AUZET	CFTC	Mme Véronique GABORIT - Titulaire M. Jacques BRIEND - Titulaire Mme Pascale KACY - Suppléante M. Mickaël BENOIST – Suppléant
Suppléants M. Olivier LAVENKA Mme Nathalie BEAULNES-SERENI Mme Marianne MARGATE		FO

Article 4 : Sont désignés membres représentants l'établissement public et représentants du personnel à la Commission administrative paritaire des personnels des filières administrative, technique, médico-sociale – Catégorie B :

- **CAP de catégorie B : 4 titulaires et 4 suppléants**

Représentants de l'établissement public	Représentants du personnel	
Titulaires Mme Isoline GARREAU M. Pascal GOUHOURY M. Alain AUZET Mme Julie GOBERT	CFTC	Mme Béatrice PEREZ-PELTIER – Titulaire M. Frédéric DEVRIENDT - Titulaire Mme Virginie MONTEIL – Suppléante Mme Aurélie CHIESA - Suppléante
Suppléants M. Olivier LAVENKA Mme Nathalie BEAULNES-SERENI Mme Marianne MARGATE Mme Mireille MUNCH		FO

Article 5 : Sont désignés membres représentants l'établissement public et représentants du personnel à la Commission administrative paritaire des personnels des filières administrative, technique, médico-sociale – Catégorie C :

- **CAP de catégorie C : 4 titulaires et 4 suppléants**

Représentants de l'établissement public	Représentants du personnel	
Titulaires Mme Isoline GARREAU M. Pascal GOUHOURY M. Alain AUZET Mme Julie GOBERT	CFTC	Mme Isabelle WARIN -Titulaire M. Jean-Marc DIDIER – Suppléant
	CFDT	M. Alexandre CHRYSTOWSKI – Titulaire Mme Bouchra ZADHANE – Suppléant
	FO	M. Hamidi HABIB - Titulaire Mme Isabelle VESCOVI – Titulaire Mme Marie-Charlotte AMOSSE – Suppléante Mme Michèle GUYONVERNIER - Suppléante
Suppléants M. Olivier LAVENKA M. Mathieu VISKOVIC Mme Marianne MARGATE Mme Mireille MUNCH		

Article 6 : Sont désignés membres représentants l'établissement public et représentants du personnel à la Commission administrative paritaire des personnels de la filière sapeurs-pompiers – Catégorie A :

• **CAP de catégorie A : 4 titulaires – 4 suppléants**

Représentants de l'établissement public	Représentants du personnel	
Titulaires Mme Isoline GARREAU M. Pascal GOUHOURY M. Alain AUZET Mme Julie GOBERT	Avenir Secours CFE- CGC	Lieutenant-colonel Nicolas MATHIEU - Titulaire Lieutenant-colonel Olivier BERLIN - Titulaire Commandant Bruno TRICOTET – Titulaire
Suppléants M. Olivier LAVENKA M. Mathieu VISKOVIC Mme Marianne MARGATE Mme Emma ABREU		Infirmier hors classe Laurent FOURNIER - Suppléant Commandant Ghislain ANTOINE - Suppléant Lieutenant-colonel Benoît FRADIN - Suppléant
	FO	Cadre de santé Bruno GIBERT – Titulaire Commandant Laurent GIRARDIERE – Suppléant

Article 7 : Sont désignés membres représentants l'établissement public et représentants du personnel à la Commission administrative paritaire des personnels de la filière sapeurs-pompiers – Catégorie B :

• **CAP de catégorie B : 4 titulaires – 4 suppléants**

Représentants de l'établissement public	Représentants du personnel	
Titulaires Mme Isoline GARREAU M. Pascal GOUHOURY M. Alain AUZET Mme Julie GOBERT	Avenir Secours CFE-CGC	Lieutenant hors classe Julien MORIN – Titulaire Lieutenant hors classe Grégory MARCHAND - Suppléant
Suppléants M. Olivier LAVENKA M. Mathieu VISKOVIC Mme Marianne MARGATE Mme Emma ABREU	FO	Lieutenant hors classe Pascal GILLAND – Titulaire Lieutenant 1 ^{ère} classe Cyril KOLMANN – Titulaire Lieutenant 1 ^{ère} classe Thierry DUVERNE – Suppléant Lieutenant 2 ^{ème} classe Fabien JAMES – Suppléant
	CFTC	Lieutenant hors classe Franck MANSUY – Titulaire Lieutenant hors classe Frédéric DECAUX – Suppléant

Article 8 : Sont désignés membres représentants l'établissement public et représentants du personnel à la Commission administrative paritaire des personnels de la filière sapeurs-pompiers – Catégorie C :

• **CAP de catégorie C : 8 titulaires – 8 suppléants**

Représentants de l'établissement public	Représentants du personnel	
Titulaires Mme Isoline GARREAU M. Pascal GOUHOURY M. Alain AUZET Mme Julie GOBERT	CFDT	Adjudant-chef Frédéric PIERRE – Titulaire Sergent-chef Cyrille FERRAND - Suppléant
Mme Anne GBIORCZYK M. Jean-Marc CHANUSSOT Mme Mireille MUNCH Mme Claudine THOMAS	CFTC	Adjudant-chef Olivier CHARPENTIER – Titulaire Adjudant-chef Laurent BOULANGER – Titulaire Lieutenant 1 ^{ère} classe Florent MANSUY – Suppléant Adjudant-chef Patrice BORDAT - Suppléant
Suppléants M. Olivier LAVENKA M. Mathieu VISKOVIC Mme Marianne MARGATE Mme Emma ABREU Mme Véronique VEAU M. Sébastien COUPAS	CGT	Adjudant-chef Abdellah CHAOUCH -Titulaire Sergent-chef Christophe DIZY – Suppléant
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI Mme Véronique PASQUIER	SA	Adjudant-chef David WIEROSKI – Titulaire Adjudant Abigail RICHEZ – Suppléante
	FO	Adjudant-chef Stéphane PINARD – Titulaire Adjudant Nordine HAMIDI - Titulaire Adjudant-chef Stéphane ROLLAND – Suppléant Adjudant Johan ELOY – Suppléant
	UNSA	Adjudant-chef Nicolas LE COCQ – Titulaire Adjudant Kevin DOURY - Suppléant

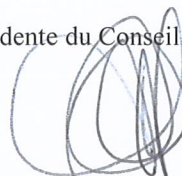
Article 9 : Conformément à l'article R. 421 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 10 : La Présidente du Conseil d'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

06 NOV. 2023

Fait à Melun, le

La Présidente du Conseil d'administration,



Isoline GARREAU